

COMPTE RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 13 Décembre 2021, à 20:30, à la mairie

Absent(s) : Néant

ORDRE DU JOUR

- TRANSFERTS DE CREDITS

Le conseil municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, de procéder au transfert de crédits suivant :

Chap. 011 / compte 615221 : - 500 €

Chap. 67 / compte 673 : + 500 €

VOTE : 9 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

- LOCATION DE CHASSE

Après discussion sur les modalités de remise en location du bail de chasse à partir de 2022, il a été décidé, à 6 voix Pour et 3 voix Contre, de proposer un renouvellement à l'amiable au locataire en place à condition qu'il accepte de payer 10€ de l'ha ; Si cette condition n'est pas acceptée, il sera alors procédé à un Appel d'Offre.

Le Maire a donc pouvoir de négocier avec le locataire en place et de signer le bail si la condition tarifaire est acceptée par ce dernier ; Dans le cas contraire, le Maire pourra lancer la procédure d'appel d'offre.

Concernant la durée du bail, les durées de 6 ans et 9 ans ont été proposées. Après vote, il est décidé de maintenir la durée de 9 ans (5 Pour et 4 Contre).

VOTE : 7 Pour / 2 Contre / 0 Abstention

- CONVENTION D'ADHESION RGPD AVEC CDG52

Suite à la proposition d'adhésion à la mission RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) déployée par le Centre de Gestion de la Haute-Marne pour le compte des collectivités du département, le conseil municipal, après délibération, émet un avis favorable. Cela permettra d'avoir de l'aide et les outils nécessaires au bon traitement des données à caractère personnel.

Le tarif annuel forfaitaire pour notre commune s'élèvera à 100 €.

VOTE : 9 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

- CLOTURE REGIE DE RECETTES

La trésorerie d'Andelot fermant ses portes à compter du 1^{er} janvier 2022 et le mode de gestion des régies de recettes devenant trop lourd par rapport aux petites sommes gérées par notre régie, le conseil municipal, après délibération, décide de clôturer cette dernière au 31/12/2021.

Le Maire a pouvoir d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette clôture.

VOTE : 9 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

- ONF / PROGRAMME D'ACTION COMPLEMENTAIRE P3

Suite à la proposition d'un programme d'action complémentaire pour la parcelle n°3 incluant une maintenance des cloisonnements, un dégagement manuel des plantations et un entretien des clôtures pour la somme de 2203,21 € HT, le conseil municipal, après délibération, accepte les 2 premiers points et chargera l'employé communal de l'entretien des clôtures.

Le devis s'élève donc à 1790,91 € HT.

VOTE : 7 Pour / 1 Contre / 1 Abstention

- ONF / DESTINATION DES COUPES 51 ET 62

Attendu le nombre de parcelles déjà délivrées à la commune pour ses ventes de bois sur pied, l'ONF propose à la commune de vendre ces 2 parcelles. Le conseil Municipal décide le report de sa décision.

- TARIF LOCATION SALLE 1 JOURNEE

Le conseil municipal décide de modifier la délibération n°2021_003 pour préciser que la possibilité de louer une journée n'est valable que du lundi au vendredi.

VOTE : 9 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

- ORGANISATION THEATRE + BESOINS EN MATERIEL / SI BESOIN / TRANSFERTS DE CREDITS

Un projet d'achat ou de construction d'une scène est en cours. Des devis sont en attente. Pour la session de théâtre 2022, si celle-ci est possible, un arrangement avec la commune de MAREILLES sera fait pour le matériel.

- REFECTION TOITURE DU LAVOIR RUE DE LA FONTAINE

Un seul devis nous est parvenu. D'autres sont en attente. Des demandes de subventions seront faites auprès des différents organismes compétents.

- DESTINATION DES ROUTES - COMPETENCE CCMR

La Communauté de communes (CCMR) a revu ses critères de prise en charge des voiries communales pour leur entretien. Le conseil municipal décide de mettre le maximum possible à la charge de la CCMR et souhaite savoir qui sera responsable en cas d'accident ou incident par faute d'entretien.

- VOEUX DE LA MUNICIPALITE

Tout dépendra de la situation sanitaire. Si ceux-ci sont possibles, la date est fixée au vendredi 21 janvier à 19h.

- QUESTIONS DIVERSES :

- Information : la haie située le long de la voie communale menant à la ferme de Chevecheix a été taillée le 12 novembre par Le Maire, les adjoints, l'employé communal et un employé intercommunal. Un broyeur à végétaux a été loué à la CCMR.
- Information : Les décorations de Noël ont été mises en place les 04 et 11/12 par le Maire, les 1^{er} et 3^{ème} adjoints, M. et Mme LABBE, M. DUSSART, M. MARCAND et M. BARBIER. M. BRIZION Joël a fourni gracieusement le sapin installé à la pointe.
- ONF : Comme cela avait été demandé lors de la dernière réunion de conseil, le Maire, M. HUGUENY Th. et M.MARCAND ont rencontré un responsable pour faire état des problèmes soulevés par le conseil.
- Réserves salle polyvalente : certaines réserves émises ne sont toujours pas réglées. Le Maire est chargé de relancer le maître d'œuvre.
- Un élu fait part du mauvais état de l'abri bus situé rue du Four. Un état des lieux précis sera fait par la commission travaux.
- Il nous a été signalé que les pompiers de Bologne ont distribué leur calendrier dans la commune. Même si cela n'est pas gênant dans les faits, une demande d'autorisation aurait pu être faite par le responsable du corps de sapeur pompiers concerné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 23h10